

NEWSletter Initiative jeunesse+musique

La Confédération et les cantons doivent se mettre au diapason – l’initiative retourne devant le Conseil des Etats avec une proposition de compromis.

Par 88 voix contre 69, le Conseil national a suivi la proposition de minorité Aubert. Lors de l’élimination des divergences, il s’est prononcée en faveur d’une proposition de compromis pour le deuxième alinéa de l’initiative.

En décidant aujourd’hui d’adopter à la fois notre contre-projet et le texte original de l’initiative, le Conseil national (CN) a envoyé un signal fort au Conseil des Etats. Notre contre-projet reprend la formulation initiale de l’al. 2 (« La Confédération fixe les principes applicables à l’enseignement de la musique »), mais y ajoute le complément « avec la participation des cantons ». L’alinéa dans sa nouvelle formulation correspond au principe du fédéralisme suisse et tient compte du droit de participation des cantons. Quant à l’al. 1 de l’initiative (« La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes »), il n’a pas été modifié, ce qui est très réjouissant pour nous, puisque l’initiative reste ainsi une « véritable initiative pour la musique ». Nous pouvons parler d’une proposition de compromis qui correspond dans sa teneur à notre initiative populaire et est en plus susceptible de recueillir une majorité. ☑ Le résultat du vote est là aussi un signal clair montrant que le Conseil national est conscient de sa responsabilité, qu’il souhaite que la musique dispose d’un propre article et est décidé à s’engager en faveur de la jeunesse musicale de la Suisse.

Et maintenant? L’objet retourne à présent à la CSEC du Conseil des Etats. Selon toute probabilité, la commission prendra une décision pour la session de printemps 2012 en vue de la discussion plénière au Conseil des Etats. Nous partons du principe que ce dernier se prononcera en faveur de la proposition de compromis et contre l’initiative. Ensuite, le sujet sera à nouveau discuté au Conseil national, probablement durant la session d’été. La première date possible pour la votation se trouve ainsi repoussée au plus tôt à l’automne 2012, voire au printemps 2013. Par conséquent, la date du 12 mai initialement prévue pour la « journée de la musique » est définitivement abandonnée.

Quant à nous, il s’agit de poursuivre notre engagement et nos efforts de persuasion en faveur de la jeunesse musicale de la Suisse. Vous recevrez des informations supplémentaires lorsque nous disposerons de davantage de précisions sur le calendrier et les échéances.

Nous vous remercions de votre soutien!



Hector Herzig
secrétaire général de la CI initiative jeunesse+musique